



L'ÉCHO MUNICIPAL

JUILLET 2012

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1
Présentation des Ormes	p. 2
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 10
Les Commissions Communales	p. 11 à 13
Rapport sur l'eau	p. 14 et 15
La Réserve Naturelle	p. 16

Pages Pratiques	p. 17 à 19
Pages Santé	p. 20 et 21
L'Ecole	p. 22 à 24
La Vie des Associations	p. 25 à 34
Informations Générales	p. 35 et 36

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



Les Ormes en fête





Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il est des moments dans la vie d'un élu où l'on s'interroge sur l'importance de ses actions au quotidien. Les difficultés de la tâche sont en fin de compte souvent des difficultés d'ordre administratif, parfois dues à un manque de pédagogie qui entraîne de l'incompréhension et plus rarement à des comportements irascibles. Tout ceci n'est en fin de compte qu'une situation normale. C'est la lecture d'un courrier que j'ai reçu récemment d'un habitant des Ormes qui me fait penser cela, il retrace en partie la vie d'un homme, Bernard Magnen qui fut Maire de notre Commune pendant la seconde guerre mondiale. Bernard Magnen fut prisonnier de guerre pendant quatre ans avant d'être élu Maire en mai 1935. J'imagine la difficulté du quotidien, j'ai reçu assez de témoignages de personnes qui ont vécu cette époque pour en attester la véracité.

Un passage de ce courrier m'a notamment impressionné, il remémore le refus de Bernard Magnen au printemps 1944 de livrer aux nazis une liste d'otages composés de gens des Ormes soupçonnés d'avoir tiré sur des soldats au lieu dit les « Monte-Eglins ».

« Ce ne sont pas des Ormois qui sont à l'origine de tout cela et je vous donne ma vie en garantie ». Fallait-il en avoir du courage !! Toujours est-il que personne ne fut fusillé sur la place du village, hormis un « hitler » de paille à la libération. Ce bref retour au passé est pour moi l'occasion de mettre à l'honneur quelqu'un qui fut un « juste » parmi les élus qui ont mis leur vie en danger pour sauver leurs concitoyens. Il présida à la destinée de notre Commune jusqu'en 1946. Je me souviendrai dorénavant d'avantage de vous, Monsieur Magnen, lorsque le Président des anciens combattants citera votre nom inscrit sur le monument aux morts lors des cérémonies de commémoration.

Une pensée respectueuse également à tous ceux qui nous ont quittés depuis ce début d'année et une toute particulière à Céline Delahaye qui fut une fervente et enthousiaste membre du club « Amitiés ».

Le Conseil Municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent d'excellentes vacances

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie

Lundi de 14h 30 à 17h30
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73

Fax : 01 64 01 70 11

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h
Mardi, Jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 01 60 58 88 34

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

Agence Postale des Ormes : 01 60 58 88 34

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :

01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :

0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :

01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**

Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif :

voir calendrier du S.M.E.T.O.M.- G.E.E.O.D.E.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois :

voir affichage municipal.

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU 07 FEVRIER 2012

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANIAC ALAIN – BUSATO JEAN – CANZIANI MIREILLE – TAILLANDIER FRANCK – SOLOHUB SABRINA – COUSTALAT JEAN PIERRE – GUILLAUME LIONEL

Etaient absents ou excusés :

- VARECHARD RENE représenté par TAILLANDIER FRANCK
- AMRANI EMILIE
- MONMART ALAIN

Demande de subvention au titre de la DETR 2012 - Columbarium – VERNET Philippe - CM N° 77 347 07 02 2012 01

Projet de création d'un deuxième columbarium. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par la Sté CANARD s'élève à 3045.99 € HT.

Le conseil Municipal adopte le projet de réaliser des travaux de création du columbarium pour un montant HT de 3 045.99 € et sollicite une subvention de l'Etat de 1 066.10 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux. Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2012 – Sortie de Secours Ecole – VERNET Philippe - CM N° 77 347 07 02 2012 02

Projet de sortie de secours à l'école classe de Mme WARIN. Le montant estimatif, selon le devis établi par l'Entreprise HEURTEVENT Frédéric s'élève à 7 727.97 € HT.

Le conseil Municipal adopte le projet de réaliser les travaux de sortie de secours de l'Ecole des Ormes pour un montant HT de 7 727.97 € et sollicite une subvention de l'Etat de 2 318.39 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux. Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2012 – Défense Incendie Renforcement partiel du réseau d'eau potable – VERNET Philippe - CM N° 77 347 07 02 2012 03

Projet de renforcement partiel du réseau d'eau potable pour la Défense Incendie. Le montant estimatif, selon le devis établi par la Lyonnaise des Eaux s'élève à 254 037.25 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) : 63 509.31 € (25%)
- Autofinancement : 240 319.24 €

TOTAL HT : 254 037.25 €

TVA : 49 791.30 €

TOTAL TTC : 303 828.55 €

Le conseil Municipal adopte le projet pour un montant HT de 254 037.25 €, approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus et sollicite une subvention de l'Etat de 63 509.31 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2012 – Défense Incendie implantation d'un poteau incendie – VERNET Philippe - CM N° 77 347 07 02 2012 04

Projet d'implantation d'un poteau incendie pour la Défense Incendie. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par la Lyonnaise des Eaux s'élève à 3 350.00€ HT.

Le conseil Municipal adopte le projet d'implantation d'un poteau incendie pour la Défense Incendie pour un montant HT de 3 350.00 € et sollicite une subvention de l'Etat de 1 172.50 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux. Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2012 – Changement fenêtres de l'école maternelle – VERNET Philippe - CM N° 77 347 07 02 2012 05

Projet de changement des fenêtres de l'école maternelle. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par l'Entreprise ALU PVC KNIBBE s'élève à 15 465.33 € HT.

Le conseil Municipal adopte le projet de changement des fenêtres de l'école maternelle pour un montant HT de 15 465.33 € et sollicite une subvention de l'Etat de 4 639.60 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux. Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2012 – Changement chaudière de l'école – VERNET Philippe - CM N° 77 347 07 02 2012 06

Projet de changement de la chaudière Ecole. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par l'Entreprise BERLIN Gilles s'élève à 13 231.99 € HT.

Le conseil Municipal adopte le projet de changement de la chaudière Ecole pour un montant HT de 13 231.99 € et sollicite une subvention de l'Etat de 3 969.60 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux. Délibération prise à l'unanimité.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget – MAURY Yannick – CM N° 77 347 07 02 2012 07

Conformément aux textes applicables, article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 84 155.50 € (< 25% x 336 622.00 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux assainissement cimetière 14 186.35 € (art. 21531)
- Panneaux de jumelage 1 559.76 € (art. 2152)
- Total : 15 746.11 €

Délibération prise à l'unanimité.

SIESM adhésion de la commune de Bray-sur-Seine – VERNET Philippe – CM N° 77 347 07 02 2012 08

Monsieur le Maire expose la demande de la commune de Bray-sur-Seine en vue d'adhérer au SIESM 77. Délibération prise à l'unanimité.

Loyer logement de la poste – VERNET Philippe – CM N° 77 347 07 02 2012 09

Considérant la demande exposée par Monsieur Philippe VERNET, en vue de la location du logement, 3 Place de l'Eglise,

Le Conseil décide de louer ce logement à titre précaire pour une durée d'un an du 01/03/2012 au 31/03/2013. Le loyer mensuel est fixé à 250.00 € charges comprises.

Le Maire est autorisé à signer le protocole d'accord à titre précaire à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 07 02 2012 10

- ♦ M. VERNET : Nombreux remerciements pour les colis et le repas de fin d'année.
- ♦ M. VERNET : courrier de l'Inspection Académique de Seine et Marne : ouverture d'une classe à la rentrée prochaine.
- ♦ M.VERNET : projet d'achat d'un bout de terrain de l'EHPAD pour agrandir la cuisine de la salle polyvalente.
- ♦ M.VERNET : Relance auprès de la commission du « Ru de Couture »
- ♦ M.VERNET : Suite à la réunion avec le syndicat de la Voulzie, 5 barrages flottants gratuits seront installés sur la Voulzie.

- ♦ M.VERNET : Prise en charge et mise en place par le Conseil général au printemps de panneaux « Zone 70 » vers le cimetière.
- ♦ Mme MOREAU : 430 Echos municipaux ont été distribués et remercie les personnes ayant rédigé un article.
- ♦ Mme CANZIANI : réunion de la commission associations et fêtes le 21 février.



COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2012

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – TAILLANDIER FRANCK – MONMART ALAIN

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE.
- BUSATO JEAN représenté par VERNET PHILIPPE.
- GUILLAUME LIONEL représenté par CANZIANI MIREILLE

Fonds ECOLE – VERNET Philippe - Demande de subvention - amélioration énergétique des bâtiments scolaires – CM N° 77 347 12 04 2012 01

Considérant les devis concernant l'amélioration énergétique des bâtiments scolaires :

- devis achat de chaudière : 13 231.99 HT
- devis changement des fenêtres école maternelle : 15 465.33 HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'entreprendre les travaux et sollicite à cet effet l'aide du Fonds ECOLE (45 %) auprès du Conseil Général de Seine et Marne.

SEP Bassée-Montois – dissolution VERNET Philippe – CM N° 77 347 12 04 2012 02

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la dissolution SEP Bassée-Montois, accepte le transfert du personnel à la Commune de Bray-sur-Seine, accepte le transfert du matériel (informatique et bureautique) à la commune de Bray-sur-Seine, accepte la répartition (résultats 2011) à la commune de Bray-sur-Seine.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget – MAURY Yannick (Annule et Remplace la CM N° 77 347 07 02 2012 07) – CM N° 77 347 12 04 2012 03

Conformément aux textes applicables, article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 14 265.95 € (< 25% x 57 063.81 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux assainissement cimetière 14 186.35 € (art. 21531)

Total : 14 186.35 €. Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2012 – Défense Incendie Renforcement partiel du réseau d'eau potable – VERNET Philippe (Annule et Remplace la CM N° 77 347 07 02 2012 03) – CM N° 77 347 12 04 2012 04

Projet de renforcement partiel du réseau d'eau potable pour la Défense Incendie.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par la Lyonnaise des Eaux s'élève à 222 837.25 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) : 55 709.31 € (25%)
- Autofinancement : 248 119.24 €

TOTAL HT : 254 037.25 €

TVA : 49 791.30 €
TOTAL TTC : 303 828.55 €

Le conseil Municipal adopte le projet de renforcement partiel du réseau d'eau potable pour la Défense Incendie (sans les reports de branchements) pour un montant HT de 222 837.25 €, approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus, sollicite une subvention de l'Etat de 55 709.31 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

Délibération prise à l'unanimité.

4 taxes locales – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 05

Monsieur MAURY propose les taux pour l'année 2012,

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taxes et vote à l'unanimité les taux des 4 taxes locales pour 2012, comme suit :

TH = 11.56 %
TFB = 13.25 %
TFNB = 34.69 %
CFE = 15.54 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 06

Le Conseil vote à l'unanimité la taxe des ordures ménagères à 19 % soit 116 082 €.

Classe de découverte – CANZIANI Mireille - CM N° 77 347 12 04 2012 07

Considérant que les élèves de CE2 et CM partiront en juin 2012 du 13 au 20, en classe de découverte, Le Conseil municipal en confie l'organisation à la Communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine, prend en charge la moitié de la dépense et fixe la participation des familles à 150 € par enfant partant. Délibération prise à l'unanimité.

Subvention CCAS – VERNET Philippe – CM N° 77 347 12 04 2012 08

Le conseil municipal vote une subvention de 5 000 € au CCAS des Ormes-sur-Voulzie. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la commune des Ormes.
Délibération prise à l'unanimité.

Subventions – CANZIANI Mireille – CM N° 77 347 12 04 2012 09

Les conseillers faisant partie d'une association ne peuvent prendre part aux votes.
Le Conseil vote, les subventions suivantes aux diverses associations :

Subventions aux associations communales

- ACSA : 450 € Votants 12 - POUR 12 - (M Guillaume ne votant pas)
- ADELAÏDE : 1 000 € Votants 13 - POUR 12 ABST 01
- AMITIE : 350 € Votants 12 - POUR 09 ABST 03 - (M. De Natale ne votant pas)
- Anciens Combattants : 350 € Votants 11 - POUR 11 - (Mrs de Natale – Coustalat ne votant pas)
- ASTT : 600 € Votants 12 - POUR 12 - (M Guillaume ne votant pas)
- ATELIER : 600 € Votants 13 – POUR 13
- STE CHASSE : 1 000 € Votants 11 - POUR 11 - (Mrs Maury – Varécharde ne votant pas)
- Class' Croûte des Ormes : 3 000 € Votants 11 – POUR 11 - (Mrs Taillandier-Varécharde ne votant pas)
- COF : 1 500 € Votants 08 - POUR 08 - (Mrs Maury, Caniac, Vernet, Coustalat, Monmart ne votant pas)
- Entre Terre et Ciel : 400 € Votants 12 – POUR 12 (Mme Canziani ne votant pas)
- Les Jardins de la Voulzie : 500 € Votant 12 – POUR 11 ABST : 01 (M. de Natale ne votant pas)
- Talys'Ormes : 600 € Votant 12 – POUR 12 (Mme Solohub ne votant pas)

Subventions aux associations extérieures

- PREVENTION ROUTIERE : 80 € Votants 13 – POUR 13
 - CSB BRAY : 1 500 € Votants 13 - POUR 13
 - PROVINS NATATION : 30 € Votants 13 – POUR 13
 - RUGBY GOUAIX PROVINS : 150 € Votants 13 - POUR 13
 - Ecole de musique de Bray : 10 € Votants 13 – POUR 13
- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2012.

Compte de gestion 2011 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 10

Le Conseil vote le compte de gestion 2011 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 292 127.17 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2011 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 11

Le compte administratif 2011 de la Commune dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	-43 826.35 €
- excédent de fonctionnement	335 953.52 €
- Résultat de clôture	292 127.17 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le Compte Administratif 2011 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti). Votants : 10 POUR : 10

Affectation du résultat d'exploitation 2011 (Commune) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 12

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2011 de la Commune, comme suit :

- 43 826.35 à l'investissement (compte 1068)
- 292 127.17 au fonctionnement

Budget primitif 2012 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 13

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2012 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement	1 014 832.37 €
- investissement	338 438.74 €

Compte de gestion 2011 Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 14

Le Conseil vote le compte de gestion 2011 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 65 830.61 €. (à l'unanimité).

Compte administratif 2011 Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 15

Le compte administratif 2011 de l'eau, dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	10 855.73 €
- excédent de fonctionnement	54 974.88 €
- résultat de clôture	65 830.61 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le compte administratif 2011 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti). Votants 10 POUR : 10

Affectation du résultat d'exploitation 2011 (Eau) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 12 04 2012 16

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat d'entretien (prestations de maintenance et de dépannage) de la signalisation tricolore du carrefour RD18/Route d'Everly. Il approuve le contrat annuel avec la sté EIFFAGE ENERGIE pour un montant HT de 1 284.00 € (TTC 1 535.66 €). Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir.

Décision modificative budget 2012- MAURY Yannick – CM N° 77 347 29 05 2012 02

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification suivante au budget M14 de 2012 :

Dépenses Fonctionnement 617-042	: - 52 345.29
Dépenses Fonctionnement 617	: + 52 345.29
Recettes Investissement 2312-040	: - 52 345.29
Dépenses Investissement 2312	: + 52 345.29
Recettes Investissement 1323-041	: + 0.50
Dépenses Investissement 2135	: + 0.50

Informations générales communales – CM N° 77 347 29 05 2012 03

♦ Madame Patricia MOREAU : Majoration des droits à construire : La loi N°2012-376 du 20 mars 2012 augmente de manière transitoire (3 ans) les possibilités de construire en majorant de 30 % les droits à construire résultant du gabarit, de la hauteur, de l'emprise au sol ou du COS dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette disposition. Cette majoration des droits à construire s'appliquera automatiquement 9 mois après la promulgation de la loi soit le 20 décembre 2012. Mme MOREAU se charge d'avertir la DDT.

♦ Remerciements de l'association « l'Atelier » pour la subvention qui leur a été allouée.

♦ Divers travaux ont été prévus dans la salle polyvalente cet été.

♦ Visite de Christian JACOB le 01 juin 2012 à 19 heures à la Maison des Associations.

♦ Monsieur VERNET informe l'assemblée que l'arrêté réglementant la circulation des véhicules sur la RD 18 du cimetière jusqu'au rond point est limité à 70 km/h en date du 15 mai 2012.

♦ Fête des voisins de Couture le 02 juin 2012.

♦ Monsieur Guy de NATALE : mise en place prochainement d'un portail à la Maison des Associations en vue de protéger les enfants de la garderie.

♦ Monsieur René VARECHARD fait remarquer que certaines personnes ne respectent pas la limitation 30 km/h sur la grande rue de Couture. Un article paraîtra dans le prochain écho municipal.

♦ Monsieur René VARECHARD informe l'assemblée qu'un courrier sera envoyé à RFF concernant le problème de l'entretien de la berge du ru de Couture qui longe la voie ferrée sur le terrain leur appartenant et ce jusqu'à la moitié de sa largeur.



COMPTE RENDU DU 3 JUILLET 2012

Le 03 juillet 2012, à 19 heures, le Conseil légalement convoqué le 29 juin 2012, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur de NATALE Guy, Maire-Adjoint, en l'absence du Maire. Quorum non atteint au conseil municipal du 28 juin 2012.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN.

Etaient absents ou excusés :

- VERNET PHILIPPE, excusé,

- AMRANI EMILIE
- CANIAC ALAIN
- MONMART ALAIN
- COUSTALAT JEAN PIERRE représenté par MAURY YANNICK

Rapport sur l'eau 2011 – TAILLANDIER Franck - CM N° 77 347 03 07 2012 01

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur les rapports suivants :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, les éléments relatifs au prix du mètre cube, tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales ; pour la gestion, encours de la dette.

Délibération prise à l'unanimité.

Fixation du montant de la PAC – de NATALE Guy – CM N° 77 347 03 07 2012 02

A compter du 1er juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC). Monsieur de NATALE propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique avec effet au 1 juillet 2012.

Le conseil municipal décide de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1er juillet 2012 ainsi : Participation par logement : 1 100.00€

Délibération prise à l'unanimité.

Plan de déplacement urbain IDF – CM N° 77 347 03 07 2012 03

A l'unanimité, le conseil municipal décide de s'abstenir sur cette affaire.

Informations générales communales – CM N° 77 347 03 07 2012 04

- ♦ Madame MOREAU : Projet de nettoyage et ouverture du terrain de tennis pour les jeunes.
- ♦ Remerciements des associations « Les Jardins de la Voulzie » « Entre et Terre et Ciel » et « Prévention routière » pour la subvention versée.
- ♦ Problème de sécurité sur la Grande rue de Couture.
- ♦ Madame SOLOHUB : compte rendu de la réunion avec l'école : ouverture d'une nouvelle classe - 80 élèves à la rentrée prochaine – classes en double niveau avec environ 20 élèves par classe et grande réussite pour la classe découverte « volcan »



COMMISSION DE L'URBANISME

Majoration des droits à construire

La loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au Journal Officiel le 21 mars 2012, permet de majorer les droits à construire de 30% pendant trois ans.

Cette loi s'inscrit dans la suite des réflexions conduites dans le cadre de la loi Grenelle II et dans la démarche engagée par le précédent Gouvernement pour passer d'un urbanisme normatif à un urbanisme de projet.

L'objectif poursuivi par cette mesure est double : d'une part, relancer l'offre de logement, notamment en facilitant l'agrandissement de logements existants et la production de nouveaux logements, et, d'autre part, favoriser la densification des constructions en réduisant la consommation foncière.

Cette loi introduit un nouvel article L.123-1-11-1 dans le code de l'urbanisme, qui majore de 30% et pour trois ans les droits à construire dans les communes couvertes par un Plan d'occupation des sols (POS), un Plan local d'urbanisme (PLU) ou un Plan d'aménagement de zone (PAZ), pour la construction ou l'agrandissement de logements. Les collectivités locales pourront décider de refuser d'appliquer la majoration.

La majoration des droits à construire de 30% s'applique de plein droit à l'expiration d'un délai de neuf mois sur le territoire de la collectivité même si elle a adopté entre le 20 mars 2012 et le 20 décembre 2012 la délibération prévue par l'article L.123-1-11 mais qu'elle n'a pas mis en oeuvre le dispositif de mise à disposition et de participation du public prévu par l'article L.123-1-11-1.

Exemple : Soit un terrain de 1000m² avec un COS de 0,8. La surface de plancher maximale constructible est de 800 m². En cas d'application de la majoration de 30%, la surface maximale constructible est portée à 1040m²

Le demandeur peut utiliser l'intégralité des droits à construire résultant du COS majorés de 30%, sous réserve de respecter les règles d'urbanisme ne relevant pas de la hauteur, de l'emprise et/ou du gabarit des constructions.

Les règles relatives à l'implantation et à l'aspect des constructions demeurent notamment applicables.

Lors du conseil municipal du 29 mai 2012, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette disposition qui s'appliquera automatiquement 9 mois après la promulgation de la loi, soit le 20 décembre 2012.

MOREAU Patricia

COMMISSION DES FÊTES

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

08 avril 2012

Dès 11h les enfants sont tous partis à la recherche des œufs, munis de sacs.
3 petits lapins étaient cachés parmi les œufs, ce qui a fait le bonheur de ceux qui les ont trouvé, récompensés par un petit lot.



Après s'être bien dépensés, un verre de jus de fruits leur a été offert ainsi qu'à leurs parents.



A l'année prochaine les enfants ! Pâques sera le 30 mars

13 et 14 JUILLET 2012



C'est à partir de 19h30 que les Ormois se sont retrouvés pour un repas dans la salle polyvalente. A 23 heures ils ont pu admirer le feu d'artifice qui a été très applaudi. Et c'est en dansant que tout ce petit monde a terminé la soirée.



Le lendemain les Ormois ont pu participer aux jeux organisés sous le préau de la salle polyvalente et la cours de l'école. L'après midi s'est terminé par le traditionnel gouter et le tirage de la tombola.

Nous remercions l'Association le « COF » pour l'organisation du repas et du bal ainsi que les bénévoles qui sont venus nous aider la journée du 14.

BONNES VACANCES A TOUS !

Rapport annuel 2011 sur l'eau potable

Ceci est une retranscription partielle des rapports annuels 2011 de délégataire établis par la Lyonnaise des Eaux.

Les rapports complets sont à la disposition de l'ensemble des usagers en mairie.

1. Description du système d'eau potable

La commune est alimentée par un forage captant l'aquifères de la craie sénonienne et exploité à un débit de 20 m³/h.

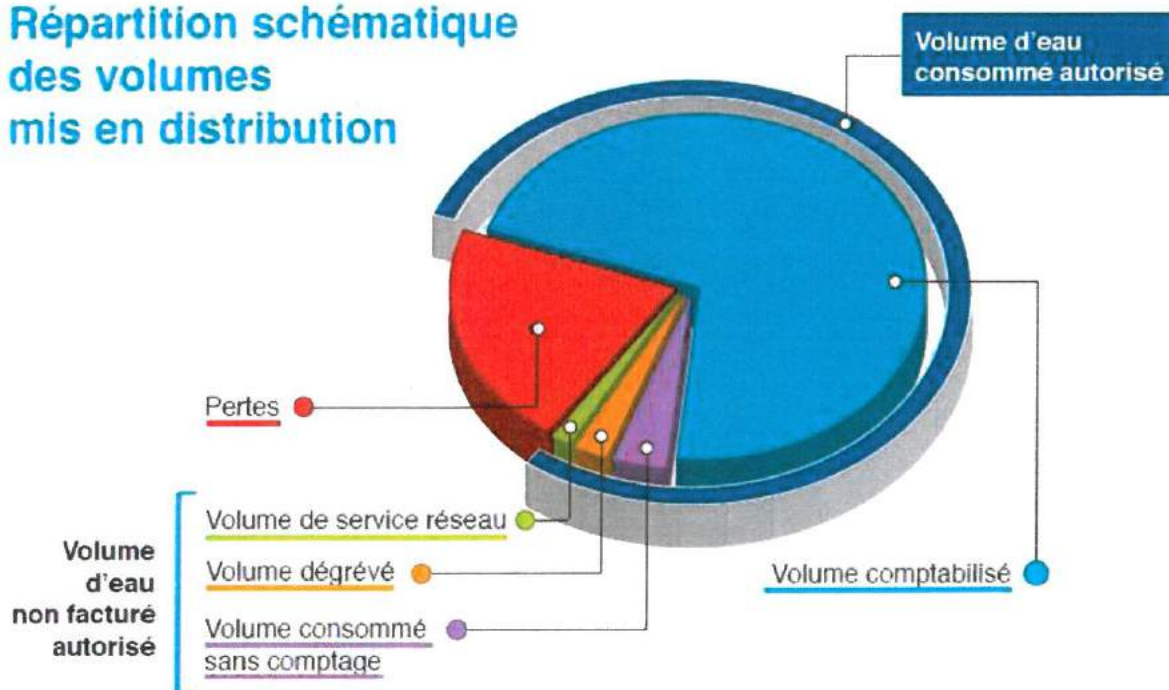
L'eau pompée alimente le réservoir communal (200 m³) avant sa distribution vers les réseaux des Ormes-sur-Voulzie et d'Everly. L'eau produite aux Ormes-sur-Voulzie subit un traitement de dénitratisation physico-chimique sur résines échangeuses d'ions et un traitement de pesticide sur charbon actif. La désinfection est assurée réglementairement par chlore avant distribution.

A noter : Le délégataire, dans un souci d'amélioration de fiabilisation du suivi de traitement des nitrates, proposera courant 2012 une étude technique et financière pour installer un analyseur relié sur la télésurveillance.

2. Les chiffres clés

- ✓ 10,77km de canalisation d'eau potable
- ✓ 402 clients du service de l'eau
- ✓ 100% de conformité sur la qualité de l'eau.
- ✓ Le rendement de l'eau est de 85,1%
- ✓ 93% des clients sont satisfaits de l'ensemble des prestations
- ✓ 2.68€ TTC/m³, prix TTC de l'eau potable.

Répartition schématique des volumes mis en distribution



La performance du réseau de votre service est supérieure au seuil minimal fixé par le décret 2012-97
 Les équipes de Lyonnaise des Eaux, mettent en œuvre les techniques les plus modernes pour piloter les réseaux et améliorer leur fonctionnement.

3. Le prix de l'eau (facture 120m³) :

LA FACTURE TYPE 120 M3 DE VOTRE CONTRAT

Volume 120 m³

Type de client: particulier (compteur diam 15)
 Type de facturation : trimestriel
 Échéance : Février - Mai - Août - Novembre

Les Ormes sur Vouizie

	Quantité en m ³	janv-11		janv-12		Variation	Délibérations
		Prix unitaire m ³ HT 2011	Montant 120m ³ HT 2011	Prix unitaire m ³ HT 2012	Montant 120m ³ HT 2012		
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Lyonnaise des Eaux:			32,08		33,08	3,12%	
Consommation							
Part Lyonnaise des Eaux:	120	1,3272	159,26	1,3690	164,28	3,15%	
Part communale	120	0,3000	36,00	0,4500	54,00	50,00%	07/06/2011
Part Agence de l'eau préservation ressources	120	0,0000	12,00	0,0000	12,00	0,00%	
Sous Total 'distribution eau'			239,34		263,36	10,03%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Abonnement							
Part Lyonnaise des Eaux:			21,72		30,32	39,59%	
Consommation							
Part Lyonnaise des Eaux:	120	1,2820	153,84	1,8391	220,69	43,46%	
Part communale	120	0,4558	54,70	0,4558	54,70	0,00%	07/04/2000
Sous Total 'collecte et traitement'			230,26		305,71	32,77%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,3480	41,76	0,3480	41,76	0,00%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Sous Total 'organisme public'			77,76		77,76	0,00%	
			Montant HT		646,83	18,17%	
			Montant TVA à 5,5 %		16,70		
			Montant TVA à 7 %		23,92		
			Montant TTC		687,53	19,06%	
Actualisation							
	2011	2012	Prix m ³ TTC		Prix m ³ TTC		
Keau	123400	127285	4,8122		5,7294		19,06%
Kasst ancien contrat	142538						
Kasst nouveau contrat							
SICTEUCEO		104494					
Part Eau							
part fixe			32,08		33,08	3,12%	
part variable			195,26		218,28	11,73%	
% Part fixe			14,11%		13,16%	-6,74%	
Part Assainissement							
part fixe			21,72		30,32	39,59%	
part variable			208,54		275,39	32,06%	
% Part fixe			9,43%		9,92%	5,14%	

Encours de la dette en 2011 :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2012 : NEANT

F-TAILLANDIER

La réserve naturelle de la Bassée a fêté cette année ses 10 ans. A cette occasion, l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée a organisé une manifestation le dimanche 3 juin au Château de Flamboin. Cette journée était l'occasion de faire découvrir cet espace naturel au travers de sorties naturalistes, de conférences et de jeux pédagogiques.

Bien que le début de matinée fut marqué par quelques averses, les participants ont bénéficié d'une accalmie et ont profité pleinement du rallye familial organisé sur la réserve au niveau du plan d'eau de la Cocharde. Par le biais de questions, les participants ont été amenés à observer la nature et à élucider les énigmes proposées. En salle, au cours de la conférence "la nature sous un autre angle", les participants ont débattu sur l'interaction de l'homme à la nature par une approche philosophique, mais accessible et passionnante.



Si le lieu de la manifestation ne se déroula pas directement sur la réserve naturelle, le public a été invité à découvrir les paysages et la beauté de la Bassée à travers l'exposition "La réserve : regards au gré des saisons" réalisée par Marine Guillier. Grâce à une mise en scène artistique, les visiteurs étaient plongés au cœur des milieux naturels donnant un sentiment de quiétude et de sérénité. C'est dans cette ambiance chaleureuse que Monsieur Petit, Président de l'AGRENABA, a prononcé son discours retraçant les 10 années passées depuis la création de la réserve naturelle de la Bassée et se réjouissant de l'intégration de cet espace protégé dans les mentalités grâce à la concertation avec les différents acteurs.

L'après midi le public a arpenté les stands des partenaires, l'occasion de faire la rencontre des structures œuvrant en faveur de l'environnement au niveau local et de prendre connaissance des actions concrètes réalisées sur notre territoire.

Le temps fort de la journée a été marqué par la conférence "La Bassée: méandres et convoitises" dont les objectifs étaient de:



- revenir aux origines de la création de la réserve, avec le témoignage des personnes qui ont joué un rôle dans l'histoire de cet espace protégé.

- faire le bilan des actions menées depuis 10 ans et les projets en cours.

- réfléchir au devenir de cet espace protégé en invitant les participants à s'exprimer.

Les échanges constructifs apportés au cours du débat indiquent une réelle volonté de la part des locaux d'être davantage impliqués dans les projets et la mise en œuvre des actions de préservation. Forte de ce constat, l'équipe de la réserve souhaite communiquer régulièrement sur les actions qu'elle entreprend sur le territoire et partager avec ceux qui le souhaitent notre passion pour la nature.

C'est pourquoi dès la rentrée prochaine, la réserve naturelle possèdera son propre site internet et sera en mesure de vous tenir informés de l'avancée des projets et des découvertes naturalistes.

Éthylotest obligatoire : le mode d'emploi

À partir du 1er juillet, tous les automobilistes devront en être équipés.

À compter du 1er juillet, automobilistes et usagers des deux-roues devront obligatoirement avoir un éthylotest avec eux. Selon le décret, le défaut de possession sera sanctionné par une amende de 11 euros à partir du 1er novembre 2012.

Qui est concerné?

Les automobilistes et les usagers des deux-roues sont concernés. Précisons que les conducteurs de véhicules électriques ou sans permis devront aussi se procurer un éthylotest. Seuls les détenteurs de cyclomoteurs (ne dépassant pas les 50 cm³ et 45 km/h) échappent à cette obligation.

• Éthylotest chimique ou électronique?

L'usager de la route peut recourir aussi bien à l'éthylotest chimique - traditionnellement appelé le ballon et à usage unique - ou à l'éthylotest électronique. Le premier qui est d'une durée de vie de deux ans, coûte environ 1,50 euro. Pour le second, il faut compter entre 100 et 200 euros. Dans un premier temps, le prix guidera le choix des usagers de la route qui vont surtout acheter du matériel chimique. Mais si le conducteur contrôle fréquemment sa consommation, il aura tout intérêt à investir dans un équipement électronique. La seule obligation faite à l'usager est d'acheter un produit certifié «NF». Une marque qui garantit la justesse de la mesure.

• Comment s'en servir?

Après une consommation d'alcool, il est impératif de patienter entre 30 minutes environ avant d'utiliser l'éthylotest. Un temps nécessaire pour que l'alcool passe dans le sang. En ne respectant pas cette attente, le risque est d'être «négatif» au moment de prendre la route et d'être déclaré positif une demi-heure plus tard par les forces de l'ordre, en cas de contrôle.

• Pourquoi une telle mesure?

Devenu depuis 2006 première cause de mortalité avant la vitesse sur nos routes, l'alcool est à l'origine de 31 % des accidents mortels en France. Un chiffre qui, selon le délégué interministériel à la Sécurité routière, n'a pas évolué depuis 10 ans. À titre de comparaison, cette proportion est de 17 % chez les Anglais et 10 % chez les Allemands. D'après les services de la Sécurité routière, si le taux légal (0,5 g par litre de sang) avait été respecté par tous, 1150 vies auraient été sauvées en 2010.

Philippe Vernet

Vous avez besoin de financement pour passer votre permis ?



Personnes handicapées, jeunes, demandeurs d'emplois... plusieurs possibilités s'offrent à vous pour obtenir de l'aide. Ces aides sont disponibles si le permis est nécessaire dans le cadre d'un travail.

Le permis à 1 euro par jour

Le permis à 1 € par jour est un prêt exclusivement destiné au financement de votre permis de conduire.

Ce prêt est à **taux zéro** : l'Etat s'engage à rembourser les intérêts aux banques partenaires.

Il est destiné aux jeunes, de **16 à 25 ans** et accordé une seule fois, dans le cadre d'une première inscription à l'examen du permis A ou B.

Aides aux personnes handicapées

L'Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) intervient pour favoriser la mobilité des personnes handicapées.

Elle les aide à passer le permis de conduire lorsqu'il est **nécessaire pour obtenir ou conserver un emploi**.

Elle le finance à hauteur de 800 € ou 1 300 € pour un permis aménagé.

Pour obtenir cette aide, la personne doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être demandeur d'emploi ou salarié en milieu ordinaire.

A noter : le dossier de demande de subvention est à adresser à l'AGEFIPH de votre région. L'association peut également vous aider dans l'achat et/ou l'aménagement de votre véhicule.

Bourses municipales pour les jeunes

Les jeunes de 18 à 25 ans, sans ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire, peuvent demander une bourse à **leur mairie**. Une partie du coût du permis de conduire est alors pris en charge par la ville, en échange d'une **activité bénévole d'intérêt collectif (40 à 50 heures)**.

La sélection des dossiers est faite par une assemblée d'élus, de membres d'une commission technique et de personnels de la structure d'accueil et de suivi des demandeurs.

Toutes les mairies ne proposent pas la bourse au permis de conduire. Le dispositif doit avoir été voté par le conseil municipal.

A noter : ce dispositif est cumulable avec le permis à 1 € par jour.

Financement d'un projet avec le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) intervient auprès des jeunes de 18 à 25 ans ayant des **difficultés financières et/ou d'insertion**.

Le FAJ soutient financièrement les personnes dont le projet de formation nécessite le permis de conduire.

Le montant de cette aide peut s'élever à **1 000 €**. Le département décide du financement accordé. Pour en bénéficier, adressez-vous au référent de la mission locale la plus proche de chez vous.

Soutien aux personnes à la recherche d'emploi

Si vous êtes à la recherche d'un emploi vous pouvez également bénéficier d'une aide financière pour passer le permis. Adressez-vous auprès de votre agence Pôle emploi dans le mois suivant votre inscription en auto-école.

Le Fond d'action sociale du travail temporaire (FASTT) finance en partie le permis B dans le cadre du permis à 1 € par jour. Le montant de l'aide est de 500 €.

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur d'emploi doit être inscrit depuis au moins 6 mois de manière continue sur la liste des demandeurs d'emploi :

- en catégorie 1, 2, 4 "formation", "CRP - convention de reclassement personnalisé", "CTP - contrat de transition professionnelle" et être bénéficiaire de minima sociaux (revenu de solidarité - RSA, allocation de solidarité spécifique - ASS, allocation aux adultes handicapés - AAH, allocation temporaire d'attente - ATA) ou non indemnisés par le régime d'assurance chômage, sauf s'ils sont bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi minimale ;
- ou en catégorie 5 "contrats aidés".

A noter : en cas de promesse d'embauche en CDI, CDD ou contrat d'intérim d'au moins 3 mois nécessitant le permis de conduire, des dérogations sont possibles à la condition d'être inscrit depuis au moins 6 mois de manière continue sur la liste des demandeurs d'emploi.

Le montant de l'aide (qui ne peut être attribuée qu'une seule fois) est fixé forfaitairement à 1 200 € (exonérée de cotisations sociales, de CSG, de CRDS et non imposable).

L'aide est versée par Pôle emploi en 3 fois par virement :


- 400 € sur présentation d'une attestation d'inscription et de suivi de la formation au permis de conduire ;
- 400 € sur présentation du document justifiant de la réussite à l'examen du code de la route ;
- 400 € sur présentation du document justifiant de l'obtention du permis de conduire ou de 2 participations à l'examen du permis de conduire.

PREVENTION INCENDIE

DÉTECTEURS DE FUMÉE

Même si l'installation d'un détecteur de fumée n'est obligatoire qu'à partir du 8 mars 2015, la brigade des pompiers de Bray sur Seine conseille de s'équiper, dès maintenant, pour éviter des accidents très graves ou mortels.



AVEC DES DÉTECTEURS AUTONOMES
AVERTISSEURS DE FUMÉE CONFORMES
À LA NORME NF-EN 14 604 ET
DE PRÉFÉRENCE DE MARQUE 

- Ils détectent les débuts d'incendie et leur sirène vous alerte aussitôt : c'est vital la nuit quand tout le monde dort.
- Ils sont faciles à trouver (magasins de bricolage) à installer et à entretenir.
- Ils ne représentent pas un gros investissement (20 € seulement en moyenne).

Bien vérifier qu'ils soient conformes à la norme NF-EN 14 604 et en installer à chaque niveau d'habitation, de préférence près des chambres.

70 % des incendies mortels ont lieu la nuit.

L'intoxication par la fumée est la **1^{ère} cause de décès** chez les victimes d'incendie.

La température d'une pièce en feu atteint **600°C en 3 min.**

**EN CAS D'INCENDIE,
NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR**

Si l'incendie est chez vous :

- **Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux** pour éviter les risques d'intoxication par les fumées précédant la venue des flammes.
- **Fermez la porte** de la pièce en feu puis **la porte d'entrée**.
- **Ne revenez jamais sur vos pas.**
- **Appelez les pompiers (18 ou 112)** et répondez calmement à leurs questions.
- Ne raccrochez le téléphone que lorsque les sapeurs-pompiers vous y invitent.

Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :

- **Restez chez vous.**
- Fermez la porte palière et mouillez la.
- **Appelez les pompiers (18 ou 112).**
- **Manifestez-vous** à la fenêtre.
- Baissez-vous si vous êtes dans la fumée et mettez-vous un mouchoir devant le nez.

Si l'incendie est au-dessus :

- Sortez par l'issue la plus proche.

Dans la **1^{ère} minute**, il faut un verre d'eau pour éteindre un incendie.

À la **2^{ème} minute**, un seau d'eau peut encore stopper le feu.

Mais au bout de la **3^{ème} minute**, une citerne est nécessaire !

J.P. Coustalât



Infos santé

Médecins généralistes

Docteur Payen Michel	4 rue de la Poste 77134 Les Ormes s/Voulzie	01 64 01 72 05
Docteur Cheret Marylène	106 rue de Bourgogne 77480 Bray sur Seine	01 60 67 13 01
Docteur Fenot Jean-Paul	14 rue de l'Eglise 77114 Gouaix	01 64 00 74 26
Cabinet Médical Goy et Alizon	1 r René Cassin 77520 Donnemarie Dontilly	01 60 67 39 11
Docteur Forgeois Dominique	19 rue Avenir 77650 Longueville	01 64 08 61 39
Docteur Deprez Bernard	19 rue Avenir 77650 Longueville	01 64 08 89 89
Cabinet des Docteurs Aubriot, Rossignol et Caumont	50 Grande rue 77480 Bray sur Seine	01 60 67 11 70

Infirmières /Infirmiers

Sophie Marachin et Béatrice Gesnost	5 rue Sablonnières 77650 Savins	06 58 52 14 64 06 71 20 67 41 01 60 58 32 05
Cabinet d'infirmières	27 Grande rue 77480 Bray sur Seine	01 60 67 18 67
Aline Bureau et Catherine Compin	51 bis Grande rue 77114 Gouaix	01 64 00 70 68
Béatrice Desbrousses, Aline Gries et Christophe Brechemier	11 rue Marcel Rignault 77650 Longueville	01 64 08 69 20 06 07 51 95 80 06 07 91 96 84

Pharmacies

Pharmacie E et C Levrault	1 rue Baillage 77480 Bray sur Seine	01 60 67 10 57
Pharmacie Centrale du Vieux Pont	37 Grande rue 77480 Bray sur Seine	01 60 67 10 14
Ben-Hammo Gilles	1 rue du Four 77520 Donnemarie Dontilly	01 60 67 30 36
Huet Alain	12 Grande rue 77114 Gouaix	01 64 00 70 10
Pharmacie des Arches	13 rue Avenir 77650 Longueville	01 64 08 61 34

Notre école

75 élèves ont fréquenté notre école durant ce premier semestre de l'année 2012.

Nous vous invitons à suivre quelques temps forts qui ont marqué ces 6 derniers mois.

Janvier 2012 :

- La galette des rois
- Cycle gymnastique pour les CE/CM1/CM2 au gymnase de Gouaix.

Février 2012 :

- Rencontre chorale avec les Résidents

Mars 2012 :

- Carnaval, le temps était ensoleillé et l'ambiance joyeuse.



Avril 2012 :

- Cross à Gouaix, nous avons pu pique-niquer sur la pelouse du stade.

Mai 2012 :

- Piscine à Bray sur Seine pour les élèves de CP et CE1.
- Les CM2 sont testés pour leur future entrée au collège sur une distance de 50m.

Juin 2012 :

- Annulation du lendit des élèves de Maternelle au stade de Donnemarie-Dontilly. Epreuves et pique-nique ont alors lieu à l'école.
- Lendit CP/CE1 à Donnemarie-Dontilly.
- Classe « Volcans d'Auvergne » pour 28 élèves de CE2/CM1/CM2.
- Spectacle de fin d'année sur le thème « Les Arts, la couleur ».



- Sea Life : sortie pour les élèves de la Maternelle et du CP/CE1.
- Exposition des objets réalisés au profit de la coopérative scolaire.
- Jeux de société avec les résidents et goûter pour fêter les anniversaires et la fin de l'année.

Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture d'une quatrième classe.

Madame Agnès Passeron rejoindra notre

équipe et accueillera ses nouveaux élèves le Mardi 04 Septembre dès 8h20.

Bonnes vacances à tous !



C'est autour de Madame Monique Viéville, enseignante durant de nombreuses années dans notre village que s'est réalisée une exposition sur l'école d'autrefois. Christine Viéville, sa fille, qui a exercé dans notre école durant 21 années, a réuni des photos de classes, dont une datant de 1936, avec la collaboration de Mme et M. Dahers, Mme Almanza, Mme Wavresky, Mme et M. Homyrda.



D'anciens élèves, certains s'étaient perdus de vue, se sont retrouvés et ont évoqué maints souvenirs.



Plusieurs générations d'élèves ont défilé durant cet après-midi. C'est ainsi qu'Hugo a vu sa grand-mère enfant, sur une photo datant de 1941 avec Mme Lamotte son institutrice.

Il a pu croiser le chemin de Carole Teboul qui fut son enseignante de maternelle et exerce à ce jour à Thomery.

Les élèves de CE2/CM1/CM2 se sont attardés devant les objets exposés et leurs photos depuis la Maternelle.

Le poêle au fond de la classe, les vêtements et les coiffures, le ménage fait par les élèves, le noir et blanc des photos les ont interpellés.

Beaucoup de personnes ont apprécié ce moment chaleureux.



Ecole des Ormes

PROMOTION 2012

Cette année, 6 enfants du primaire quittent la classe de Sylvie Grisot pour le lycée de Bray sur Seine et de Provins. Après le traditionnel spectacle de fin d'année et la remise des livres et dictionnaires, les enfants ont partagé un dernier moment dans la cour de l'école. Nous souhaitons à ces 6 petits Ormoises et Ormois tous nos vœux de réussite pour la suite.



(en médaillon, Alisson, absente le jour de la photo)



BREVET DES COLLEGES

Les jeunes Ormoises et Ormois ayant réussi le Brevet des Collèges sont invités à s'inscrire à la Mairie.

Le C.C.A.S. les récompensera de leur réussite en leur offrant un bon d'achat.

Toutes nos félicitations !



RENTRÉE 2012-2013

La rentrée des classes se fera le :

Mardi 4 septembre 2012



LISTE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE (PING PONG)

SOCIÉTÉ DE CHASSE

GROUPE ADELAÏDE (MUSCULATION, FITNESS)

ATELIER (COUTURE, TRAVAUX MANUELS ...)

**ASSOCIATION COMMUNALE SPORTIVE ET D'ANIMATION
(ANIMATION, FÊTES...)**

AMITIE A .P.A.R. (CLUB 3^{ÈME} ÂGE)

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

C.O.F. (COMITÉ D'ORGANISATION DES FÊTES)

LES JARDINS DE LA VOULZIE (MAISON DE RETRAITE)

LES PETITS ORMOIS (CANTINE ET GARDERIE)

TALYS'ORMES (JUMELAGE AVEC L'ITALIE)

ENTRE TERRE ET CIEL (TAÏ-CHI)

**POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS,
TELEPHONEZ À LA MAIRIE AU :**

01 64 01 77 73

L'ATELIER

Le début de l'année est traditionnellement prétexte à la galette des rois : c'est ce que nous avons fait le 10 janvier.

Le 9 février, un petit groupe d'inconditionnelles des travaux d'aiguilles a pris le train, direction le salon de « l'aiguille en fête » porte de la Villette à Paris : fantastique !!

Le mauvais temps nous a contraintes à reporter la journée en Bourgogne où nous devons visiter les grottes d'Arcy sur Cure et le village de Noyers sur Serein. Cette sortie devrait se faire début août en fonction de la météo.

Le 11 juin, notre amie Françoise de Briare est venue nous apporter ses compétences pour la réalisation de vêtements. Très bonne ambiance !! (surtout au moment du repas).

L'année s'est terminée le 3 juillet autour d'un repas à l'auberge de Perceneige.

La prochaine rentrée se fera le 4 septembre avec de nouveaux projets, et toujours :

- Fabrication d'objets en tissus,
- Cartonnage, collages,
- Objets de décoration,
- Préparation de décoration de Noël.

Mais aussi des dates importantes à retenir :

- Fin novembre : le salon « Création et savoir- faire » (avec une surprise pour les Messieurs)
- Galette en janvier
- Sortie cinéma
- Salon de « l'aiguille en fête » en février
- Etc....

Toutes les adhérentes de l'Atelier vous souhaitent de bonnes vacances.

La Présidente, M.Kleinrichert



Le Comité d'Organisation des Fêtes renouvelle son Bureau



Le 05 juin dernier a eu lieu l'élection du nouveau bureau du C.O.F.

Après 13 ans de bons et loyaux services, le Président sortant Xavier Girard, laisse la place à Alain Caniac unanimement élu.

Merci à Xavier pour toutes ces années passées à la direction du COF et tous nos vœux de réussite à Alain pour son engagement.

Yannick Maury laisse également sa place de Trésorier au profit de Jean Claude Lepeme et Sophie Gobatto entre au bureau en qualité de Secrétaire Générale.



Entrent également au Bureau :

Jean Pierre Coustalat : Vice-Président

Philippe Vernet : Secrétaire général adjoint

Patrick Bague : membre

Sabrina Solohub : membre

Claude Guignat : membre

Restent au Bureau :

Xavier Girard : Président honoraire

Martine Dupuis : Vice-Présidente

Yannick Maury : Trésorier adjoint

Alain Monmart : membre

William Gardiola : membre



Brocante

Je regarde, tu touches, nous achetons, vous débarrassez, ils mangent....

Environ 600 mètres linéaires de divers stands sillonnaient notre village ce 8 mai aux Ormes où était organisé notre vide grenier annuel, un bilan très positif malgré le temps capricieux pour cette journée toujours aussi sympathique ou Kevin notre clown équilibriste a pu amuser petits et grands.

Fête de la musique, Cuvée 2012 !!!



Vous avez été nombreux à répondre à l'appel lancé il y a un an qui sollicitait toutes les bonnes volontés de la Commune et d'ailleurs pour que se perpétue notre fête de la musique.

Succès cette fois encore, la participation un peu en baisse cette année est sans doute due aux nombreuses manifestations alentours et à la concentration des événements sur la date du 23 juin



La présence d'un allié de taille (le beau temps) a permis d'apprécier tout au long de la soirée les prestations des différents intervenants tel que Gaby, le groupe Jadis, the Jallies et notre équipe de sportives qui nous a fait bouger sur une démonstration de Zumba endiablée.

A l'année prochaine !!!!

Le C.O.F.

Class' Croûte des Ormes

Notre Association a organisé sa fête de fin d'année pour sa deuxième année d'existence.



Les enfants ont pu se divertir avec le jeu de quilles, la pêche à la ligne, le jeu de la cible, la balle aux prisonniers... Et les adultes se sont défiés à la pétanque.

Un apéritif en plein air à été organisé dans la cour de l'école. Cette année 22 adultes et 17 enfants ont participé à l'évènement.



Bilan de l'année 2011-2012 :

32,72 repas par jour (contre 22,39 repas/jour en 2010-2011).

En ce qui concerne la garderie la fréquentation est en moyenne de 16,67 enfants par jour alors qu'elle n'était que de 8,67 enfants en 2010-2011.

L'Association remercie toutes les familles qui ont participé aux différentes manifestations lors de l'année scolaire.

Notre Association va connaître de nombreux changements dès la rentrée de septembre : tout d'abord, suite à la réouverture de la 4^{ème} classe sur l'école, nous changeons de lieu d'accueil et nous accueillerons dorénavant les enfants à la Maison des Associations.

Puis nous vous informons que notre Association change de nom car nous avons été mis en demeure par la société APAGOR qui avait déposé une marque commerciale au nom de « Class' Croûte ».

Le nouveau nom de notre Association sera « Les P'tits Ormois » .

Un nouveau site internet sera à votre disposition à compter de début août ainsi qu'une nouvelle adresse de messagerie électronique.

L'association vous souhaite de bonnes vacances

LES JARDINS DE LA VOULZIE

La rencontre entre les Résidents et les bénévoles de l'association « l'Atelier »

Les résidents de la maison de retraite sont venus partager avec l'association un bon moment. Certains se sont hâtés au tricot, d'autres à la couture ; chacune des personnes est repartie avec son ouvrage.

Les résidents disent avoir été bien accueillis, expliquent avec joie, que les bénévoles sont très gentils, aimables, et avec grand plaisir, ils partageraient des échanges comme ils ont connus le 24 janvier 2012. Cela, leurs a permis de découvrir et d'apprendre de nouvelles choses. Anecdotes : « il n'y a pas d'âge pour apprendre », « cela me rappelle des souvenirs », « j'étais couturière et malgré que je ne puisse plus beaucoup bouger les doigts, je suis contente de retrouver ce qui a été mon métier ».



Une résidente a même fait un don d'aiguilles à tricoter, pour exprimer son contentement.

Cette journée forte en échanges et enrichissante, a eu comme conclusion que les personnes âgées et les bénévoles étaient très contents, tous souhaitent renouveler l'expérience.

L'animateur de la maison de retraite et la présidente de l'association se retrouveront 1 fois par trimestre, pour permettre de nouvelles rencontres.



Barbecue du samedi 16 Juin

L'association « les joyeux maillottins de Joigny » nous ont fait l'honneur d'animer notre barbecue annuel. Sous leur chapeau, un foulard à carreaux orne le col de leur biauade, qui recouvre elle-même le haut de leur pantalon de coutils, ils chaussent leurs sabots de bois et c'est



parti pour un voyage dans les temps anciens où les paysans bourguignons se divertissaient dans les bals de campagne au son de la vielle, de la cornemuse ou bien de l'accordéon



Les résidents, les familles, le personnel et toutes les personnes présentes ont apprécié ces danses folkloriques qui ont fait ressurgir des souvenirs aux dires de certains.

Un grand bravo aux Maillottins pour leur prestation ainsi qu'aux enfants faisant partie de la joyeuse troupe.

Les aigles des remparts

Nous voilà partis à Provins. Après le pique-nique, nous sommes arrivés tant bien que mal dans un magnifique théâtre de verdure, le chemin était hélas difficilement praticable pour les fauteuils roulants. Nous avons découvert un spectacle d'oiseaux de proie en harmonie avec les chevaux, loup et dromadaires. Les aigles, buses, faucons, chouettes, caracaras et vautours nous ont transporté dans l'univers de la fauconnerie telle qu'elle pouvait exister en occident médiéval, au proche orient et dans les steppes d'Asie Centrale.



150^{ème} anniversaire des Jardins de la Voulzie

L'histoire commence en 1846. A cette époque, une habitante des ormes, la veuve Dupuis lègue ses biens à la commune sous réserve que celle-ci procède à l'édification d'un asile. En 1852, sous le second empire, la commune accepte le legs d'environ « 130 000 francs » dont le produit sera employé à la création d'un asile en faveur des orphelins et des vieillards indigents. L'établissement ouvrira ses portes le 25 mars 1861 et son fonctionnement sera confié à trois sœurs dominicaines d'une congrégation religieuse de Tours, lesquelles assureront jusqu'en 1982 des fonctions de soin, d'éducation ainsi que d'enseignement dans une école de filles.

Mme Saqué, la directrice et ses collaborateurs ont souhaité organiser une exposition pour célébrer ces 150 années. Préparée par Joël Bertin, animateur et Pascale Dejean, adjointe administrative, elle a fait revivre la maison de retraite à travers des photographies, des documents et une présentation d'objets et d'outils du XIX siècle.



AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

Pour le 1er semestre 2012, la Maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui aiment à se réunir et se retrouver pour participer à ces après-midi divertissants, récréatifs, gourmands et informatiques.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité, ses surprises et sa bonne humeur.

À chaque rencontre, un moment est réservé, pour permettre d'apprécier les desserts "fait maison" par les participants qui ne manquent jamais d'originalité et commentent la façon dont elles s'y sont prises pour réussir leurs délicieuses gourmandises.

Le Scrabble® qui permet tout en jouant de faire travailler et entretenir sa mémoire, ravive ses connaissances et fait découvrir de nouveaux mots.

Notre Amicale a une pensée émue et particulière, pour Madame Céline Delahaye qui a été la fidèle et discrète secrétaire durant 25 années. Appréciee de tous nous pensons à elle et ne l'oublions pas. Nous lui réserverons

une page complète dans l'édition de janvier 2013 tant sa présence nous manque à tous.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous. *Les bénévoles, plus jeunes, sont également les bienvenus.*



France, Odette, Germaine, Céline et Nelly

Bonnes vacances à tous et vivement la rentrée, pour nous le 5 septembre 2012 (Repas annuel).



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC)

Les Ormes sur Voulzie

Le mardi huit mai 2012, comme chaque année fut le jour de la commémoration du Jour de la Victoire 1939-1945. Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au sein du cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous le Drapeau et les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie GRISOT. Cinq élèves : Fabien Jeanty et Inès Ouzerout (CM1) Marion Perrin, Darell Khale et Alisson Diot (CM2) ont participé à la lecture du message de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

M. Philippe Vernet, Maire, entouré du Conseil Municipal a délivré le message de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République Française, suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité. Une minute de silence et de recueillement a été poliment respectée par toutes les personnes reconnaissantes, qui par leur présence attachent un vif intérêt à cet événement.



Bonnes vacances, avec de préférence, de belles journées ensoleillées.

Entre Terre et Ciel

Tai Chi Chuan



➤ Exposé-débat sur l'anatomie du mouvement



➤ Cours de Tai Chi Chuan

Notre association a débuté il y a bientôt 2 ans avec 9 adhérentes. Aujourd'hui, elle compte 21 pratiquants (dont 1 homme, il sera rejoint par un 2^e à la rentrée de septembre, avis aux amateurs !).

En dehors des cours, nous avons partagé des moments de convivialités avec notamment, la traditionnelle galette des rois, un moment très apprécié qui sera reconduit en 2013.

Le 16 mars, nous avons reçu Catrin Pasquet, enseignante de Tai Chi et de Qi Gong.

Sous forme d'un exposé-débat sur l'anatomie du mouvement, elle a abordé différents points pour nous sensibiliser sur l'importance à accorder à notre squelette et à la façon de se tenir au quotidien :

répercussion de l'appui des pieds sur l'ensemble du corps,

- le diaphragme muscle principal de la respiration,
- les lombaires, lieu où les muscles se rejoignent
- la respiration, en lien avec le diaphragme et les lombaires, et dont le rôle principal est d'expulser le gaz carbonique du corps,
- la tenségrité : le corps est un tout, lorsque l'on joue sur un élément tout bouge.

Notre corps est une merveilleuse machine ! d'où l'importance de le connaître pour ne pas le blesser.

Expérience qui sera également renouvelée l'année prochaine, sur un autre sujet tout en restant dans le domaine du bien-être et de la santé.

Petit rappel : Le Tai Chi Chuan a pour but de transmettre des pratiques douces et naturelles de détente corporelle et mentale. Cela contribue à éviter l'accumulation de tensions physiques et émotionnelles, vecteur de fatigue chronique.

Cette discipline peut se pratiquer à tout âge et convient à tous. Alors si vous souhaitez bénéficier des bienfaits de ce sport, rejoignez-nous.

Une nouvelle section est créée pour les débutants le jeudi de 19h30 à 20h30 à la maison des associations.

Reprise des cours le jeudi 13 septembre pour les débutants.

Renseignement : 01 64 01 68 94 ou taichi.les.ormes@gmail.com

Bonnes vacances sportives.
Le bureau



Tai Chi Chuan Ormois

Reprise des cours de l'association :

Le lundi 10 septembre 2012

Et le jeudi 13 septembre 2012



Horaires :

Le Lundi :

Niveau confirmé : De 19h30 à 20h30

Approfondissement : De 20h30 à 21h

Le Jeudi :

Niveau débutant : De 19h30 à 20h30

Pour tout renseignement :

Par courriel : taichi.les.ormes@gmail.com

Par Téléphone : 01.64.01.68.94

Site internet :

<http://entreterreciel.free.fr/>



Les Ormes
sur Vouzie

Cotisation Annuelle :

50 €

Un cours d'essai gratuit avant inscription !!

太
极
拳



Fête des voisins

2 juin 2012, sous un soleil plutôt rare en ce printemps, les mêmes fidèles se sont réunis pour cette nouvelle édition de la « Fête des voisins ». La Fête des voisins est de plus en plus appréciée avec un passage de 290 000 participants en 2000 à 6,7 millions de participants en 2011.

Pour cette belle journée, un seul mot d'ordre: citoyenneté, proximité, simplicité et solidarité...et le tout sans modération !!



A l'année prochaine ...

INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS GENERALES

VACANCES 2012

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 6 août au 25 août inclus.

Pour toute urgence, contactez :

Mr VERNET : 06.32.62.35.92
M. de NATALE : 06.88.37.73.85
Mme MOREAU : 06.10.79.12.42
M. MAURY Y. : 06.87.11.00.81
Mme CANZIANI : 01.64.01.70.20

L'Agence Postale Communale sera fermée du 6 août au 25 août inclus.

CARTE GRISE

Plus besoin d'aller à la sous-préfecture de Provins

Le guichet des certificats d'immatriculation (carte grise) de la sous-préfecture de Provins est **fermé au public**. Désormais les usagers devront effectuer leurs démarches en transmettant leur dossier complet, soit par courrier (Sous-préfecture de Provins, service des immatriculations, 77487 Provins Cedex) soit en le déposant dans la boîte aux lettres devant la sous-préfecture, soit auprès d'un professionnel de l'automobile agréé.

LISTE ELECTORALE

Nous rappelons aux nouveaux habitants des Ormes qu'ils doivent se présenter en mairie pour se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre.
(se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile)

TARIFS LOCATIONS DE SALLES

<u>SALLE</u> <u>POLYVALENTE</u>	<u>ETE</u> <u>DU 01/04 AU 30/09</u>				<u>HIVER</u> <u>DU 01/10 AU 31/03</u>			
	<u>JOURN</u> <u>EE</u>	<u>JOURNEE</u> <u>SUPLEMEN</u> <u>TAIRE</u>	<u>CAUTIO</u> <u>N</u> <u>LOCATI</u> <u>ON</u>	<u>CAUTIO</u> <u>N</u> <u>MENAG</u> <u>E</u>	<u>JOURNEE</u>	<u>JOURNEE</u> <u>SUPLEMEN</u> <u>TAIRE</u>	<u>CAUTION</u> <u>LOCATIO</u> <u>N</u>	<u>CAUTION</u> <u>MENAGE</u>
<u>Résidents</u>	230€	80 €	155 €	100 €	300€	100€	155€	100€
<u>Non-résidents</u>	450 €	140 €	155 €	100 €	600€	180€	155€	100€
<u>MAISON</u> <u>des</u> <u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ETE</u> <u>DU 01/04 AU 30/09</u>				<u>HIVER</u> <u>DU 01/10 AU 31/03</u>			
	<u>JOURNEE</u>	<u>CAUTION</u> <u>LOCATION</u>	<u>CAUTION</u> <u>LOCATION</u>	<u>CAUTION</u> <u>MENAGE</u>	<u>JOURNEE</u>	<u>CAUTION</u> <u>LOCATION</u>	<u>CAUTION</u> <u>LOCATION</u>	<u>CAUTION</u> <u>MENAGE</u>
<u>Résidents</u>	76 €	65 €	65 €	50 €	91€	65 €	65 €	50 €